



GOUVERNEMENT

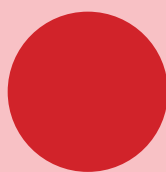
Liberté
Égalité
Fraternité



Appel à candidatures 2025



L'accompagnement
en ingénierie du Cerema



**Collectivités, aménageurs, citoyens engagés,
candidatez jusqu'au 29 avril 2025 !**

La démarche ÉcoQuartier accompagne les porteurs de projets d'aménagement durable dans la **conception, la fabrique et la gestion de leurs opérations**. Depuis plus de dix ans, la démarche a évolué et est au coeur des enjeux des villes et villages durables.

Pour donner aux collectivités les moyens de mieux concevoir leurs projets, la démarche ÉcoQuartier met à disposition des **aides en ingénierie et financières « à la carte »**, dont l'accompagnement en ingénierie du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). L'appel à candidatures pour cet accompagnement est **ouvert jusqu'au 29 avril 2025**.



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Sur quoi porte l'accompagnement ?

L'accompagnement du Cerema permet aux lauréats sélectionnés de bénéficier pendant trois ans d'une **expertise pluridisciplinaire** déployée sur mesure, **financée à 80% par le Cerema et la DGALN** :

- notes de conseil ;
- accompagnement sur la participation citoyenne ;
- expertises à blanc sur le référentiel Écoquartier ;
- appui à la démarche d'évaluation, aux mobilités, etc.

Depuis deux ans, les projets de 41 collectivités, en milieu rural ou urbain, sont accompagnés en ingénierie, pour les aider à concevoir leur opération d'aménagement durable, du montage du projet à leur livraison opérationnelle.



« Dans une commune de 3 000 habitants, refaire la ville sur la ville est à la fois une évidence, une exigence et un défi que l'accompagnement sur mesure du CEREMA nous permet de relever avec de meilleurs atouts. Épaulé par des spécialistes, je peux appuyer efficacement l'équipe municipale dans un ambitieux ÉcoProjet de quatre hectares en zone inondable et polluée. »

Matthieu Bernard, Directeur général des services de Plancoët



« Bénéficier d'un accompagnement sur 3 ans, c'est avant tout s'assurer de maîtriser l'ensemble des enjeux d'un projet d'aménagement durable et répondre aux défis de notre époque : adaptation au dérèglement climatique, vivre ensemble, dynamisme économique local et amélioration du cadre de vie »

Philippe Maitrias, 1er adjoint au Maire en charge de l'aménagement du territoire, de la voirie et des transports, Cournon d'Auvergne



GOVERNEMENT

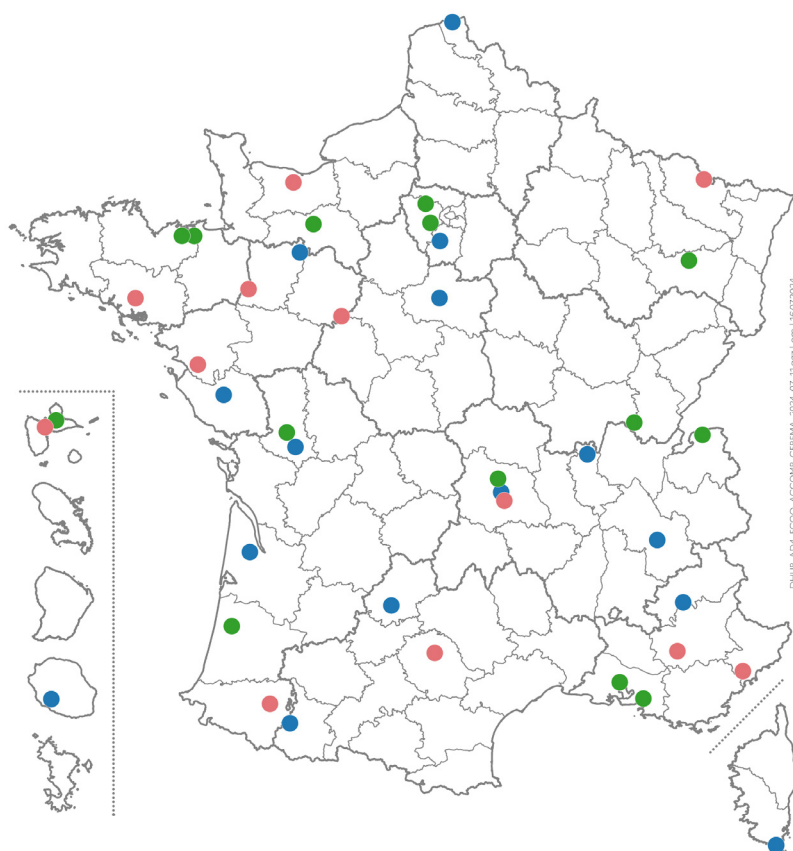
Liberté
Égalité
Fraternité



Carte des lauréats accompagnés

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

41 lauréats accompagnés
par le Cerema depuis 2022



Année d'accompagnement

● 2024 ● 2023 ● 2022

Source : DGALN/DHUP/AD4 (juillet 2024)
Cartographie : DGALN/NUM

Comment candidater ?

Les candidatures s'effectuent sur la plateforme EcoQuartier : <https://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/accompagnement/cerema/>

Si votre candidature est retenue, une convention tripartite sera signée pour chaque projet lauréat entre la collectivité bénéficiaire, l'Etat représenté par le préfet de département ou son représentant et le Cerema.

Pour toute question, vous pouvez solliciter le bureau des villes et territoires durables : ad4.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr